



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

2^{ème} Commission

N° CP-2019-10-2-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

SOUTIEN AUX ACTIONS ET ANIMATIONS TOURISTIQUES

TOUR DE FRANCE - ADT

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'attribuer une subvention de 27 510 € à Alsace Destination Tourisme (ADT) dans le cadre de la mise en place d'actions de valorisation touristique lors du Tour de France 2019, d'approuver la convention de financement y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 25 octobre 2019.

Le Tour de France 2019 a été une opportunité exceptionnelle pour faire briller l'Alsace grâce à la mise en image des paysages et du patrimoine.

Le Tour de France en Alsace a bénéficié de 2 jours d'étape, les 10 et 11 juillet 2019, de SAINT-DIE-DES-VOSGES à COLMAR et de MULHOUSE à LA-PLANCHE-DES-BELLES-FILLES, avec 170 km parcourus dans le Haut-Rhin, 5 cols et 60 villes et villages traversés.

Opérateur touristique de l'Alsace au service des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, Alsace Destination Tourisme (ADT) a mené un travail de valorisation touristique, qui a permis la réalisation d'opérations de mise en scène du patrimoine aux couleurs du Tour, d'accueil du public, de promotion et de communication.

Cette mission, répondant à la volonté des deux Départements et avec l'aide de leurs compétences, a été menée en partenariat avec l'Association des Départements de France, les villes « départ » et « arrivée », COLMAR et MULHOUSE, mais aussi SAINT-DIE-DES-VOSGES, les Offices de Tourisme, le collectif Massif des Vosges, etc...

Dès le Col de SAALES, c'est avec un message de « Bienvenue en Alsace » que notre destination a su accueillir les spectateurs et coureurs au bord des routes et à l'écran. De grandes banderoles ont également apporté une belle visibilité sur les châteaux du Haut-Koenigsbourg et du Hohlandsbourg. La distribution de nombreux drapeaux dans chaque village, en bordure de la Route des Vins et tout au long de la traversée de l'Alsace, a permis au public de contribuer à la promotion de notre territoire.

La participation à la caravane publicitaire du Tour sur six étapes, dont les deux journées en Alsace, avec quatre véhicules aux couleurs de l'Alsace et du Massif des Vosges et avec la distribution de nombreux goodies alsaciens réalisés spécifiquement, a également constitué un bel outil de promotion touristique.

Pour ces actions, agissant au nom des Départements, ADT a mis en œuvre les procédures de mise en concurrence, de commande, d'exécution et de mise en paiement. Ainsi, pour la globalité de ces réalisations, le montant des dépenses s'élève à 102 531,28 € (cf. budget joint en annexe).

Pour information, l'achat de publicité sur France 2, pour 30 secondes, coûte autour de 15 000 €. Pour ce Tour de France, on compte environ 1,5 jour de diffusion pendant lesquels l'Alsace a été mise à l'honneur. Le Tour de France a été diffusé par plus de 80 chaînes dans 190 pays. En France, 35,4 millions de téléspectateurs, soit plus d'une personne sur deux, ont suivi la course sur le service public.

Sur ce budget de 102 531,28 €, les Villes de COLMAR et de MULHOUSE se sont engagées à participer à hauteur de 10 000 € chacune, selon le partenariat développé avec ADT.

Il est ainsi proposé de répartir le montant restant par tiers, entre ADT et les deux Départements.

ADT a financé les actions de promotion de la destination, conformément à ses missions. Les deux Départements ont donné un accord de principe pour prendre en charge les dépenses des animations qui sont intervenues le long du parcours, soit 27 510 € chacun.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 27 510 € à Alsace Destination Tourisme dans le cadre de la mise en place d'actions de valorisation touristique lors du Tour de France 2019. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique dès signature de la convention par les parties,
- d'approuver la convention de financement y afférente, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT